

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
27 JUIN
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-2000-250

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 27 juin 2000, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mmes Jacqueline Asselin
Sylvie Belzile
MM. Rino Beaulieu
Gilles Cardinal
Mmes Sonia Desgagné
Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
M. Michel Girard
Mmes Denise Hudon
Chrystiane Jean
M. Charles Lavoie
Mme Diane Perron
M. Rémy Simard
Mmes Diane Tremblay
Elaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mme France Gagné (secondaire)

Sont également présents :

M. Claude Dauphinais, directeur général
M. Michel Cloutier, secrétaire général

Absences:

Mmes Lise Blackburn
Céline Simard (primaire)

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, en y ajoutant les points suivants :

- Modification/plan d'effectifs du personnel de soutien
- Aliénation d'immeubles
- Projet d'aménagement d'un terrain synthétique
- Présentation/pochette de la Commission scolaire

ADOPTÉE

CC-2000-251

Ordre du jour

CC-2000-252

Procès-verbal de
la séance du 13
juin ajournée au
20 juin 2000

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 13 juin et ajournée au 20 juin 2000.

CC-2000-253

Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 12 et le 21 juin 2000.

CC-2000-254

Parole au public

Mme la Présidente invite les personnes présentes dans la salle à se prévaloir de leur droit de parole :

CC-2000-254
Parole au public
suite...

▪ Mme Suzanne Cyr, technicienne en éducation spécialisée et membre de l'Exécutif du Syndicat régional des employés-es de soutien (SRES) CEQ, s'adresse aux membres du Conseil des commissaires pour faire connaître le désaccord du Syndicat avec le plan d'effectifs du personnel de soutien de la Commission pour la prochaine année scolaire, plus particulièrement en ce qui a trait aux coupures de postes en éducation spécialisée. Elle donne lecture d'un document intitulé «Réflexion du Syndicat du personnel de soutien vis-à-vis la position de la Commission scolaire pour le support en intégration aux EHDAA» et daté de juin 2000. Mme Cyr conclut son intervention en mentionnant que le personnel en éducation spécialisé fait un travail vraiment particulier et des plus utiles, et que la diminution de ce type d'emploi risque d'affecter le service à l'élève.

Mme la Présidente mentionne que la Commission scolaire est préoccupée d'atteindre l'objectif «l'élève au cœur de nos préoccupations» et se dit sensible au vécu du personnel en éducation spécialisée. Elle précise que le budget alloué aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation et d'apprentissage pour l'année scolaire 2000-2001 reste le même qu'en 1999-2000 et même quelque peu au-delà, précise-t-elle. Quant au projet de modification au plan d'effectifs du personnel de soutien, il n'a pu être adopté ce soir, car des changements sont encore à prévoir. Ce document devrait être déposé au Conseil en août prochain.

▪ Mme Josée Dallaire, intervient auprès des membres du Conseil à titre de présidente du Conseil d'établissement de l'école St-Georges et aussi en tant que parent. Elle donne lecture d'une lettre, en date du 27 juin 2000, expliquant les considérations à l'appui d'une demande pour que «l'école St-Georges ait un statut particulier pour l'attribution des ressources, tant au niveau de la direction que des services aux élèves, c'est-à-dire que les normes pour l'attribution ne tiennent pas seulement compte du nombre d'élèves, mais aussi du contexte, du milieu dans lequel l'école est insérée».

Mme la Présidente mentionne qu'il est difficile, ce soir, de prendre position à ce sujet. La Commission scolaire s'apprête à adopter un budget déficitaire et elle doit tenir compte de ce contexte budgétaire difficile. Mme Gagné et les membres du Conseil se disent toutefois sensibles aux besoins des écoles, et en cas de marge de manœuvre, de mentionner Mme Gagné, une attention spéciale sera apportée à la demande de l'école St-Georges. Elle précise par ailleurs qu'elle est en faveur d'une démarche de sensibilisation qui pourrait être faite auprès du Ministère quant au vécu particulier de l'école St-Georges.

▪ Pour sa part, Mme Lucienne Mercier, enseignante, fait une intervention auprès du Conseil pour réagir à la position de la Commission scolaire de diminuer le nombre de postes en éducation spécialisée. Elle trouve cette décision inacceptable et dit craindre un impact négatif quant aux services donnés aux élèves.

▪ M. Guy Lévesque, parent d'un enfant de première année, vient exprimer son profond désaccord quant au transfert de son fils de l'école Notre-Dame-du-Rosaire à l'école Le Roseau. Il explique, dans une lettre qu'il dépose à Mme la Présidente, que son fils a déjà subi un transfert d'école l'an dernier et qu'on lui avait alors assuré que l'on tiendrait compte de ce fait dans l'avenir. Il explique les difficultés vécues par son enfant au regard de cet éventuel changement, et demande le maintien de son enfant à l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Le directeur général dit recevoir la demande de M. Lévesque et l'informe qu'une rencontre est prévue la semaine prochaine, avec la nouvelle direction de l'école Le Roseau ainsi que la direction de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Après que le directeur du service des ressources financières eut informé le Conseil des commissaires que le Ministère a fait connaître par voie téléphonique son acceptation quant à la demande de la Commission de présenter un budget déficitaire pour l'année scolaire 2000-2001,

CC-2000-255
Budget 2000-2001

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay doit adopter et transmettre au ministre

CC-2000-255
Budget 2000-2001
suite...

son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2000-2001 ;

ATTENDU que le ministre a autorisé la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à adopter un budget dont les dépenses sont supérieures aux revenus ;

ATTENDU que le règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année 2000-2001 est maintenant valide ;

ATTENDU que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, est établie au montant de 3 660 751 475\$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2000-2001 ;

ATTENDU que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation ;

ATTENDU que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35\$ du 100\$ d'évaluation.

ADOPTÉE

Après les explications fournies par le directeur du service des ressources matérielles,

CONSIDÉRANT la consultation officielle faite auprès du Comité de parents et des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés;

CONSIDÉRANT les résultats de cette consultation ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

Que le plan triennal de répartition et de destination des bâtisses 2000-2001 des secteurs «jeunes» et «adultes», pour les écoles et les centres de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soit accepté, le tout tel qu'il a été déposé en un document daté de juin 2000.

ADOPTÉE

Par la suite,

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du Comité de parents et du conseil d'établissement de chaque unité administrative concernée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

Que les actes d'établissement 2000-2001, secteurs «jeunes» et «adultes», pour les écoles et les centres de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient acceptés, le tout tels qu'ils ont été déposés en un document daté de juillet 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-256
Plan triennal de répartition et de destination des bâtisses 2000-2001

CC-2000-257
Actes d'établissement 2000-2001



Puis, après étude et discussion,

CC-2000-258
Contrat/caféterias

CONSIDÉRANT l'analyse faite par la direction du service des ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

Il est proposé par M. Rémy Simard et résolu :

D'accorder à l'entreprise Cuisisag inc., le contrat pour l'opération en concession des services alimentaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, pour l'année scolaire 2000-2001, ledit contrat étant renouvelable d'année en année, soit en 2001-2002 et 2002-2003, après évaluation des services offerts au cours de chacune de ces années subséquentes.

ADOPTÉE

Par la suite, après les explications fournies par le secrétaire général,

CC-2000-259
Contrats/publicité

Il est proposé par Mme Ruth Gagnon et résolu :

Que le secrétaire général, M. Michel Cloutier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, un contrat avec le journal Le Réveil, ainsi qu'un contrat avec le journal Le Progrès-Dimanche, relativement à la publicité à faire paraître par la Commission scolaire dans ces médias d'information, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001.

ADOPTÉE

CC-2000-260
Tarification/service aux entreprises

CONSIDÉRANT les nouvelles ententes collectives régissant le personnel ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service de l'éducation des adultes ;

Il est proposé par Mme Diane Gauthier et résolu :

D'adopter la tarification suivante au regard du Service aux entreprises, pour la période du 1^{er} juillet 2000 au 31 décembre 2000 :

| | |
|--|---|
| 1. Service d'élaboration et de diffusion de formation | 70\$ l'heure ou selon le coût du professionnel |
| 2. Service de recherche et de développement | 70\$ l'heure |
| 3. Service d'encadrement | 70\$ l'heure |
| 4. Service technique | 45\$ l'heure |
| 5. Aide conseil ou spécialiste | 75\$ l'heure |
| 6. Soutien et secrétariat | 32\$ l'heure |
| 7. Matériel didactique | Selon la dépense |
| 8. Matière première | Selon la dépense |
| 9. Location de locaux | 15\$ l'heure |
| 10. Location – laboratoire | 50\$ l'heure |
| 11. Location – atelier industriel (par poste de travail) | Coût établi par poste – minimum 20\$ par jour par poste |
| 12. Frais d'utilisation des outillages et équipements | 10\$ l'heure/ du 10 000\$ d'équipements |
| 13. Taux horaire de déplacement | 22\$ l'heure |
| 14. Frais de déplacement, frais de séjour | Selon la politique en vigueur à la Commission scolaire |

Pour fins de soumission, cette tarification peut être présentée par coût/individu, par coût/projet ou coût/journée.

CC-2000-260
tarification/service
aux entreprises
suite...

La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) devront être chargées en plus, si applicables.

ADOPTÉE

CC-2000-261
Entente/école-en-
entreprise en pour-
voirie

CONSIDÉRANT l'opportunité d'implanter une «*École entreprise en pourvoirie et intervention en forêt multiressources*» sur un territoire à droits exclusifs ;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les municipalités du Bas-Saguenay d'intégrer une «*École entreprise en pourvoirie et intervention en forêt multiressources*» sur le territoire de la municipalité de St-Félix-d'Otis et celui de la municipalité de Rivière-Éternité (territoires concernés) ;

CONSIDÉRANT les expertises des partenaires dans le domaine du tourisme et de la valorisation de la forêt ;

CONSIDÉRANT l'intérêt des partenaires de s'associer dans cette démarche pour répondre aux besoins d'une «*École entreprise en pourvoirie et intervention en forêt multiressources*» et de leurs milieux ;

CONSIDÉRANT les retombées et les avantages de l'implantation d'une «*École entreprise en pourvoirie et intervention en forêt multiressources*» pour l'ensemble du Bas-Saguenay ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service de l'éducation des adultes ;

Il est proposé par M. Charles Lavoie et résolu :

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le protocole d'entente au regard de l'implantation d'une «*École entreprise en pourvoirie et intervention en forêt multiressources*» avec les municipalités du Bas-Saguenay.

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

Il est proposé par Mme Diane Durand et résolu :

Que la résolution CC-2000-201 soit rescindée et que les enseignantes et enseignants suivants soient avisés qu'ils seront mis en disponibilité ou non-renégagés pour l'année scolaire 2000-2001, et ce, pour surplus de personnel :

NON-RENGAGEMENTS

| <u>NOM</u> | <u>ÉCOLE</u> | <u>CHAMP</u> | <u>Définition du champ</u> |
|-------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|
| CÔTÉ, Stéphane | Fréchette | 13 | mathématique/sciences |
| TREMBLAY, Harry | Charles-Gravel | 13 | mathématique/sciences |

MISES EN DIPONIBILITÉ

| | | | |
|----------------------|------------|----|--------------------------|
| BRISSON Carole | L'Horizon | 07 | arts plastiques/primaire |
| LAVOIE, Marie-Claude | Lafontaine | 13 | mathématique/sciences |
| SAVARD, Marie-Josée | Lafontaine | 13 | mathématique/sciences |

ADOPTÉE

CC-2000-262
Non rengage-
ments et mises
en disponibilité



Après les explications fournies par le coordonnateur des ressources humaines, M. Germain Gravel,

CC-2000-263
Sécurité d'emploi/
personnel de
soutien

ATTENDU le mouvement de personnel dans le cadre de la sécurité d'emploi, mouvement dû à la planification des effectifs 2000-2001 ;

ATTENDU le mouvement de personnel conformément à l'article 7-03.05 de la convention collective du personnel de soutien ;

**Il est proposé par Mme France Gagné
et résolu :**

De procéder à la mise à pied de Mme Agathe Boudreault, technicienne en travaux pratiques à la polyvalente Fréchette, à compter du 1^{er} juillet 2000.

ADOPTÉE

Par la suite,

CC-2000-264
Mandat à la pré-
sidente et au dg

**Il est proposé par Mme Diane Perron
et résolu :**

Qu'un mandat soit confié à la présidente, Mme Liz S. Gagné, et au directeur général, M. Claude Dauphinais, pour prendre les décisions au nom des membres du Conseil des commissaires durant la période estivale, quitte à ce que lesdites décisions soient ratifiées ultérieurement par le Conseil des commissaires.

ADOPTÉE

CC-2000-265
Calendrier des
sessions/Conseil

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

Que le calendrier des sessions du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2000-2001 soit accepté tel qu'il a été déposé et présenté en un document daté du 27 juin 2000.

ADOPTÉE

CC-2000-266
Modification/plan
d'effectifs/soutien

CONSIDÉRANT que le poste d'opérateur en informatique classe 1, temps plein, au centre administratif est définitivement vacant depuis le 2 juin 2000;

CONSIDÉRANT la diminution des opérations liées à la gestion administrative;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

Que le poste d'opérateur en informatique classe 1, temps plein, affecté aux opérations de la gestion administrative de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, soit modifié en un poste à demi-temps.

ADOPTÉE

Après échanges et discussion,

CC-2000-267
Aliénation d'im-
meubles/école
St-Ignace

CONSIDÉRANT la résolution CC-2000-150 adoptée par le Conseil des commissaires, lors de la séance ordinaire, tenue le 25 avril 2000, acceptant le principe de disposer de l'école Saint-Ignace (723-018) ;

CONSIDÉRANT la résolution N° 00-1111 adoptée lors de la séance régulière du Conseil de Ville de Chicoutimi, tenue le 29 mai 2000, acceptant d'acquérir ladite bâtisse pour une somme nominale de un dollar (1\$) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

CC-2000-267
Aliénation d'im-
meubles/école
St-Ignace
suite...

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay cède de gré à gré, à la Ville de Chicoutimi, pour la valeur nominale de un dollar (1\$), l'école Saint-Ignace, conditionnellement à l'acceptation du ministre de l'Éducation, et,

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE

CC-2000-268
Aliénation d'im-
meubles/école
St-Joseph

CONSIDÉRANT la résolution CC-2000-150, adoptée par le Conseil des commissaires, lors de la séance ordinaire, tenue le 25 avril 2000, acceptant le principe de disposer de l'école St-Joseph qui loge le Centre de formation Multiservices (723-003) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques :

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay cède de gré à gré, à la Ville de Chicoutimi, pour la valeur nominale de 33 000,00\$, l'école St-Joseph (Centre de formation Multiservices), conditionnellement à ce que la Commission scolaire reçoive :

- un projet de résolution de la Ville de Chicoutimi à cet effet, et,
- une autorisation du ministre de l'Éducation du Québec, et,

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les documents inhérents à ladite vente.

ADOPTÉE

Après les informations fournies par le directeur du service des ressources matérielles, à l'effet entre autres, qu'un espace de terrain situé près de la polyvalente de La Baie pourrait possiblement convenir à l'aménagement d'un terrain de soccer,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay poursuive les démarches avec Ville de La Baie, en vue de l'aménagement d'un terrain pour la pratique de certaines disciplines sportives telles le soccer.

ADOPTÉE

CC-2000-270
Rapport de la
présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport aux membres du Conseil, des principales représentations qu'elle a faites depuis la dernière session du Conseil :

- ◆ **Le 14 juin 2000**, participation à une rencontre du Centre local de développement de La Baie ;
- ◆ **Le 15 juin 2000**, participation à une rencontre du Centre local de développement de Chicoutimi ;
- ◆ **Le 15 juin 2000**, participation à l'activité de reconnaissance de la Commission scolaire à l'intention de son personnel ayant complété 25 années de service.

CC-2000-271
Rapport du directeur général

Le directeur général informe le Conseil des commissaires que conformément au contrat qu'il détient avec la Commission, il sera absent pour vacances à compter du 10 juillet jusqu'au 7 août prochain.

CC-2000-272
Rapport/comités de service

Les membres du Conseil ont reçu copie des comptes rendus des comités de service suivants :

13 juin 2000 ;

- Comité de service des ressources matérielles et informatiques du
 - Comité de service des ressources financières du 12 juin 2000;
 - Comité des services éducatifs «jeunes» du 6 juin 2000.
-

CC-2000-273
Rapport/dons et représentations

Le secrétaire général dépose et présente un rapport sur le traitement donné aux demandes de dons provenant d'organismes extérieurs et des représentations de la Commission scolaire, et ce, pour la période du 25 mars au 27 juin 2000, le tout conformément à la politique actuelle de la Commission relativement à cette question.

CC-2000-274
Présentation/pochette de la Commission

Le secrétaire général présente comme instrument de communication, la pochette de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay conçue par le secrétariat général et service des communications, en collaboration avec le service aux entreprises de la Commission. À l'intérieur de celle-ci, on y retrouve une fiche technique explicative portant sur le thème retenu et sur les critères et les lois liés à la «psychologie de la forme» qui ont servi à sa conception graphique. Cette pochette sera rendue disponible aux écoles, aux centres, aux services, ainsi qu'aux services aux entreprises de la Commission.

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général